

Manuel de présentation graphique pour la marque de garantie Suisse Garantie

Pour le secteur de la restauration, le
«manuel de présentation graphique
pour les établissements de restauration»
s'applique.



La marque de garantie Suisse Garantie

Dans le but de distinguer clairement les produits indigènes, AMS Agro-Marketing Suisse a créé la marque de garantie Suisse Garantie. Les produits portant cette marque doivent être fabriqués et transformés en Suisse (y compris la Principauté du Liechtenstein, la zone franche de Genève ainsi que les surfaces des exploitations agricoles suisses qui sont situées en zone frontière étrangère et qui ont été exploitées sans interruption par ces exploitations au moins depuis le 1^{er} janvier 2014). De plus ils doivent être obtenus sans recours à des plantes ou animaux génétiquement modifiés et provenir d'exploitations agricoles respectueuses de l'environnement. Les exigences figurant dans les divers règlements (règlement général AMS, règlements sectoriels) doivent être respectées à tous les échelons. Des services d'inspection et organismes de certification indépendants contrôlent le respect des exigences.

Suisse Garantie est une marque de garantie applicable aux denrées alimentaires et plantes suisses.

Son usage est réservé aux producteurs, entreprises et organisations qui disposent du certificat correspondant délivré par un organisme de certification de produits homologué par AMS et accrédité par la Confédération. Les exigences et les processus définis dans le règlement général AMS constituent la condition préalable à l'usage de la marque de garantie.

La marque de garantie Suisse Garantie a été déposée auprès de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle à Berne.

Suisse Garantie est une marque de garantie clairement définie dont l'utilisation est réglée de manière contraignante par les dispositions figurant dans le présent manuel.



Utilisation de la marque Suisse Garantie par les entreprises certifiées

Les entreprises certifiées habilitées par AMS à utiliser la marque de garantie Suisse Garantie (cf. liste sous www.suissegarantie.ch) utilisent le logo au drapeau. Pour l'utilisation du logo, elles doivent observer les règles suivantes:



Définition de la marque de garantie

Le logo Suisse Garantie est constitué d'un drapeau suisse, de caractères noirs et d'un fond blanc. Ces éléments ne peuvent être ni dissociés, ni modifiés. Si l'arrière-fond est blanc ou transparent, le logo comporte un cadre noir.



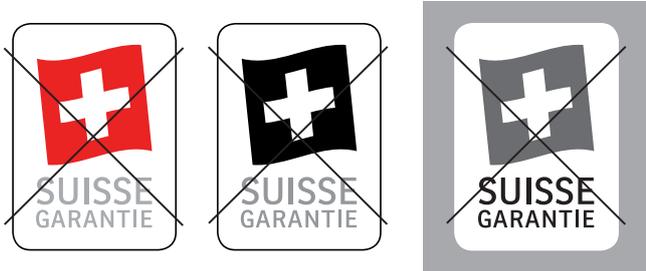
Petits formats

La hauteur minimale est de 10 mm, la hauteur maximale de 20 mm. Utilisation: surtout sur les emballages.



Grands formats

À partir de 20 mm, le logo peut être utilisé dans n'importe quelle grandeur. Les grands formats se différencient des petits formats par les contours plus fins du cadre (un simple agrandissement du petit format rendrait le cadre peu attrayant).



Couleurs

Les couleurs du logo sont clairement définies. Il faut si possible utiliser la version avec le drapeau rouge. Au cas où l'utilisation de la couleur ne serait pas possible, il existe une version en noir et blanc. Une autre couleur que rouge n'est pas autorisée.

Couleur	Pantone	Euroskala			
		C	M	Y	K
● Rouge	186 C	–	100	100	–
● Noir	Black C	–	–	–	100
○ Fond blanc					

Pour d'autres gammes de couleurs, chercher des nuances qui s'approchent le plus possible de cette exigence.

Téléchargement des données haute résolution

Toute entreprise habilitée à utiliser la marque reçoit les données d'accès permettant le téléchargement du logo depuis notre site web (www.suissegarantie.ch).

Attention

- La hauteur minimale est de 10 mm.
- La marque de garantie Suisse Garantie doit si possible être placée sur le devant de l'emballage.
- Tout autre usage ou l'intégration de la marque de garantie dans l'identité visuelle d'une entreprise est soumise à l'approbation préalable du groupe de travail «Communication Suisse Garantie» d'AMS.

Étiquetage des produits

Principales exigences:

Logo

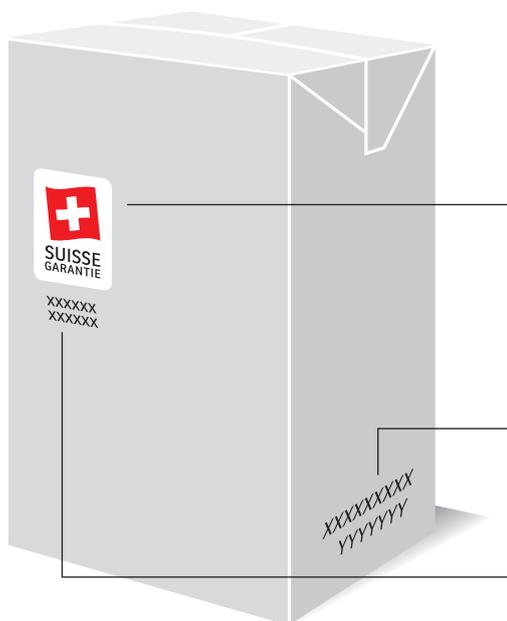
- Texte en caractères noirs
- Sur fond blanc avec angles arrondis
- Drapeau rouge ou noir (d'autres couleurs ne sont pas autorisées)
- Cadre noir en présence d'un arrière-fond blanc ou transparent
- En cas de doute, contacter AMS.

En plus du logo Suisse Garantie, les indications ci-après doivent figurer sur l'emballage/l'étiquette:

- Le nom de l'entreprise habilitée à utiliser cette marque ou son numéro d'identification numéro d'agrément d'AMS; pour les produits d'origine animale, possibilité d'indiquer le numéro d'autorisation de l'OSAV.
- Le Nom de l'organisme de certification

Exemples d'usage de la marque

Exemple d'emballage:



Attention

- Les emballages pourvus du logo Suisse Garantie ne doivent porter aucun autre symbole, drapeau, etc. comprenant une croix suisse.
- Des dérogations à cette règle sont possibles si la croix suisse fait partie intégrante d'une marque ou d'un logo, ou si elle est un élément central de la présentation graphique du fabricant. Elle ne doit toutefois pas affecter l'impact visuel de la marque de garantie Suisse Garantie.

Logo Suisse Garantie
emplacement idéal: aussi bien visible que possible

Nom de l'entreprise habilitée à utiliser la marque
(p.ex. Exemple SA, 3333 Exempleville, ou AMS-1000)

Organisme de certification
(p.ex. q.inspecta GmbH)
Emplacement idéal juste sous le logo

Si l'organisme de certification figure juste à côté du logo, on peut omettre la mention «Organisme de certification Suisse Garantie».

Les trois indications (logo, entreprise, organisme de certification) peuvent être groupées.

Exemple d'étiquette:



Logo Suisse Garantie

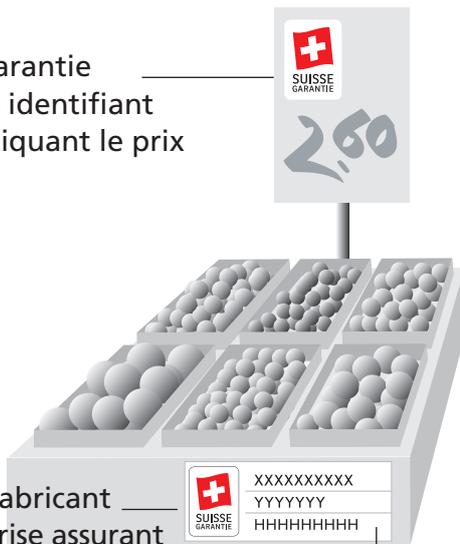
Entreprise habilitée à utiliser la marque

Organisme de certification

La vente en vrac (produits d'entreprises certifiées)

Exemple pour la vente en vrac:
Fruits, légumes et pommes de terre

Logo Suisse Garantie sur l'étiquette identifiant le produit/indiquant le prix

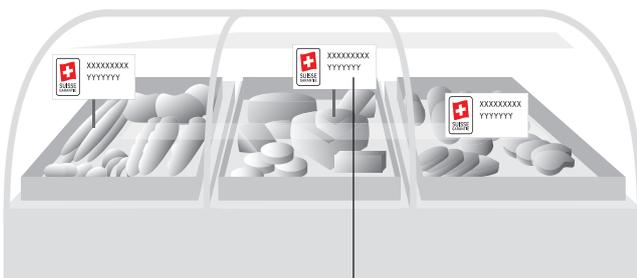


Etiquette du fabricant ou de l'entreprise assurant l'emballage

Exemple d'étiquette d'un fabricant ou d'une entreprise assurant l'emballage:

 Organisme de certification: ProCert AG	Produit: Oignons
	Poids: 5 kg
	Provenance: Suisse
	Fournisseur: Modèle SA, 3333 Achoix
	Date: 16.12.2017
	N° de lot/ producteur: Nécessaire pour assurer la traçabilité jusqu'au producteur

Exemple pour la vente en vrac:
Pain, viande et fromage



Exemple d'étiquette de prix:

	Raclette 2,20 fr./100 g
-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Marchandise en vrac dans des caisses (vente en vrac à proprement parler)

L'étiquette d'identification du produit/d'indication du prix ne peut porter le logo Suisse Garantie que si l'étiquette du fabricant ou de l'entreprise d'emballage apposée sur la caisse porte elle-même le logo Suisse Garantie.

Marchandise en barquettes (vente en vrac en portions, p.ex. fruits et baies)

L'étiquette d'identification du produit/d'indication du prix ne peut porter le logo Suisse Garantie que si le logo est imprimé sur les barquettes (ou sachets, etc.) et que si la caisse porte l'étiquette du fabricant ou de l'entreprise d'emballage munie du logo Suisse Garantie.

Les produits Suisse Garantie ne doivent pas être mélangés avec des produits ne respectant pas les exigences de Suisse Garantie.

Dans une vitrine, les produits conformes aux exigences Suisse Garantie doivent être clairement repérables. Seuls ces produits peuvent porter la marque de garantie sur l'étiquette du prix. Un étiquetage global Suisse Garantie n'est pas autorisé.

Exemples d'utilisation de Suisse Garantie

Déclaration de Suisse Garantie sur les documents de livraison:

Les entreprises habilitées à utiliser la marque doivent déclarer leurs produits certifiés sur les documents de livraison (bordereau, facture, journal, etc.). Pour cela, il faut utiliser une des variantes suivantes dans le fichier d'articles:

- Suisse Garantie
- Abréviation SG ou SGA

BULLETIN DE LIVRAISON

Désignation de la marchandise							Quantité à facturer			Prix
Article	Qualité	Prod.	Prov.	Emb.	Cond.	Prix	Nbre de colis	Brut	Net	
Prix Garantie pommes	2	SG	CH	T2.5	6424		30		150	
Golden Del.	1	SG	CH	T2.5	6424		30		375	
Gala	1	SG	CH	T2.5	6424		30		875	
Braeburn	1	SG	CH	T2.5	6424		30		875	
Conférence	1	SG	CH	T2.5	6424		30		120	
Gute Luise	1	SG	CH	T2.5	6424		30		90	
Kaiser Alexander	1	SG	CH	T2.5	6424		30		560	

Exemple d'emballage:



Exemple d'étiquetage unité commerciale:



SUISSE GARANTIE
ProCert

Nostrano Gurken/Concombres

Schweiz/Suisse

Date de conditionnement: 16.07.2017
Poids: 5 kg
Calibre: 180 – 500 g
N° lot/date: 14.07.2017



Producteur/fournisseur:
Entreprise
Localité

Exemple d'étiquette produit:



Exemple d'étiquette produit:



Exemple de déclaration produit:

Zigeuner-Cervelat

Cervelats Tzigane

Fleischerzeugnis mit Bratspeck 28% umhüllt und mit Schmelzkäsezubereitung 5%.

Zutaten: Bratspeck 20%, Schweinefleisch, Speck, Rindfleisch, Wasser, Schmelzkäsezubereitung 5% (Käse, Wasser, Milchprotein, Butter, Maisstärke, Schmelzsalz: E339, E452, Gewürze, Stabilisator: E410), Schwarten, Gewürze, Natriumpyrophosphat (Kochsalz, Konservierungsstoff: E250), Halbzucker (Mais), Traubenzucker, Zucker, Stabilisator: E450 und E452, Glucosessig, Geschmacksverstärker: E621, Antioxidationsmittel: E300 und E301, Säuerungsmittel: E330 und E375, Würze, Säureregulatoren: E262 und E331, Gewürzextrakte, Hülle: Essbare Hülle aus Kollagen.

Gekühlt aufbewahren bei max. 5°C.
Conserve sous réfrigération max. 5°C.

Durchschnittliche Nährwerte / Valori nutritives / Valori nutritivi	
100 g enthalten ca. / contengono env. / contengono ca.	
Energie/wert / valeur énergétique / valora energetica	1110kJ, 267kcal.
Eiweiss / protéines / proteine	14g
Kohlenhydrate / glucides / carboidrati	1g
Fett / Lipides / grassi	23g

Hergestellt in der Schweiz aus Schweizer Fleisch Elaboré en Suisse avec de la viande suisse
Certificazione: q.inspecta

INFO-LINE
0848 99 66 33
Normalfall, Tarif normal
Tariffa normale

QUALITÄTS-GARANTIE
Zur gegen oder Geld zurück
Sollständig oder remissione
Soddisfatti o rimborso

CH XXX

kg	Fr. / kg
0,270kg	14,62

Zu verbrauchen bis: 25.06.17
R consumer jusqu'au: 25.06.17

7 16 110 581 9 19 47 81

Utilisation d'une étiquette de producteur Suisse Garantie

Les étiquettes de producteur (logotype Suisse Garantie uniquement) ne peuvent être utilisées que par des exploitations agricoles. Les activités de ces dernières sont contrôlées par des services d'inspection. N'étant pas habilitées par AMS à utiliser le logo au drapeau, **elles ont uniquement le droit d'utiliser le logotype Suisse Garantie.**



L'utilisation de l'étiquette de producteur est réservée aux groupes de produits spécifiés par les règlements de branche correspondants.

- Ne doit figurer sur l'étiquette de producteur que le logotype Suisse Garantie, selon le modèle ci-dessous: couleur noire, logotype seul, sans cadre, sans drapeau.
- L'utilisation de la marque de garantie pour des mesures publicitaires est contrôlée par l'organisme de certification.

**SUISSE
GARANTIE**

Logotype
Suisse Garantie



Exemple d'étiquette
de producteurs

Utilisation de Suisse Garantie à des fins publicitaires

Directives générales

- Les règles graphiques s'appliquant au logo Suisse Garantie doivent être respectées même dans le marketing et la publicité.
 - Le logo Suisse Garantie peut être utilisé à des fins publicitaires. Son utilisation au point de vente et dans le cadre de mesures de marketing doit exclure toute possibilité de tromperie.
 - L'indication de composants de produits transformés n'est pas autorisée (p. ex. les herbes d'un vinaigre aux herbes)
 - Le lien entre l'utilisation de «Suisse Garantie» ou de la marque de garantie et le produit certifié Suisse Garantie doit toujours être assuré.
 - L'utilisation de «Suisse Garantie» ou du logo Suisse Garantie ne doit pas être trompeuse.
- **Entreprises certifiées et habilitées à utiliser la marque de garantie**
L'utilisation de la marque de garantie pour des mesures publicitaires est contrôlée par l'organisme de certification.
 - **Entreprises non certifiées (commerce de détail et de gros)**
La marque de garantie peut être utilisée dans la publicité pour des produits achetés si ceux-ci sont fournis emballés et étiquetés par une entreprise certifiée.
 - AMS contrôle la communication sur demande. Elle se réserve le droit de procéder à des corrections en cas d'utilisation erronée.

AMS Agro-Marketing Suisse

Les principales organisations agricoles de Suisse se sont regroupées en 1997 au sein de l'association AMS Agro-Marketing Suisse afin d'exploiter les synergies existant dans le domaine de la communication et du marketing et de promouvoir la vente des denrées alimentaires suisses par des mesures adéquates.

Pour vous servir

Le secrétariat d'AMS et les secrétariats des organisations sectorielles sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

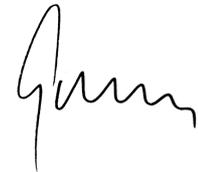
Approuvé en décembre 2021

Denis Etienne



Gérant AMS

Urs Schneider



Président AMS

AMS Agro-Marketing Suisse
Brunnmattstrasse 21
3007 Berne
Téléphone 031 359 59 59
info@suissegarantie.ch
www.suissegarantie.ch